

INVITATION

Conférence

Charte sociale européenne
et Socle européen des droits sociaux :
Dualité concurrente ou complémentaire
de la protection des droits sociaux en Europe ?



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



Conférence animée par

MÉLANIE SCHMITT

Mélanie Schmitt, professeure de droit social, Université de Strasbourg

Mélanie Schmitt est professeure de droit du travail à l'Université de Strasbourg et directrice adjointe de l'Unité mixte de recherche (Unistra-CNRS) 7354 Droit, religion, entreprise et société (DRES).

En 2007, elle a soutenu une thèse consacrée à la fonction normative des partenaires sociaux européens dans le contexte de la politique sociale de l'Union européenne.

Maître de conférences depuis 2008, elle accède au corps des professeurs d'université en 2017. Spécialiste de droit social européen et international, elle est coresponsable de l'Institut thématique interdisciplinaire MAKErS (« *Making European Society* » – La fabrique de la société européenne) qui réunit 150 chercheurs juristes, économistes, sociologues et politistes de l'université de Strasbourg. Elle est également co-coordinatrice du réseau d'universitaires européens « *Transnational Trade Unions Rights* » et représentante du Réseau académique sur la Charte sociale européenne auprès du Conseil de l'Europe. Elle a notamment co-dirigé l'ouvrage « *The Charter of Fundamental Rights of the European Union and the Employment Relation* », paru chez « *Bloomsbury-Hart Publishing* » en 2019.

La Chambre des salariés a le plaisir de vous inviter à la conférence

Charte sociale européenne et Socle européen des droits sociaux : Dualité concurrente ou complémentaire de la protection des droits sociaux en Europe ?



mercredi 25 janvier 2023 à 18h30



Chambre des salariés
2-4 rue Pierre Hentges | L-1726 Luxembourg

La langue utilisée lors de la conférence est le français. Une traduction en allemand sera assurée.

**Merci de vous inscrire via le code QR ou bien en nous renvoyant le coupon-réponse
ci-après par courrier postal ou par courriel jusqu'au 18.01.2023.**

PROGRAMME

18h30 - 20h00

Mot de bienvenue de Nora BACK, Présidente de la CSL

Intervention de Mélanie SCHMITT

Questions-Réponses

Réception offerte par la CSL



CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE ET SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : DUALITÉ CONCURRENTTE OU COMPLÉMENTAIRE DE LA PROTECTION DES DROITS SOCIAUX EN EUROPE ?

La Charte sociale européenne (CSE) et le Socle européen des droits sociaux (le Socle) sont deux textes énumérant un certain nombre des droits sociaux à destination des travailleurs et, plus largement, des citoyens européens. Certains droits et principes sont énoncés de manière similaire, tandis que d'autres ne sont consacrés que par la CSE ou reformulés par le Socle européen des droits sociaux. Les objectifs, la structure et la portée juridique de ces instruments diffèrent grandement.

Émanant de deux systèmes juridiques différents – respectivement le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) –, ces textes illustrent la dualité des contextes économiques, sociaux, politiques et juridiques dans lesquels ils ont été conçus. En quoi, la CSE, qui fut adoptée en 1961 puis révisée en 1996, et le Socle, élaboré en 2016-2017 par la Commission européenne et proclamée par les trois institutions phares de l'UE, marquent-ils la spécificité des systèmes politico-juridiques dont ils sont issus ? Les modèles de droits sociaux qu'ils véhiculent sont complémentaires ou, au contraire, irréconciliables ? La réponse à cette question est d'autant plus importante que les vingt-sept États membres de l'UE sont également parties au Conseil de l'Europe.

Or, en dépit d'une influence réciproque entre la CSE et le droit de l'Union européenne, la confrontation entre les deux textes laisse apparaître des champs de conflits que les États sont chargés de résoudre en l'absence de tout principe permettant leur articulation.



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

2-4 rue Pierre Hentges | L-1726 Luxembourg
T +352 27 494 600 | csl@csl.lu